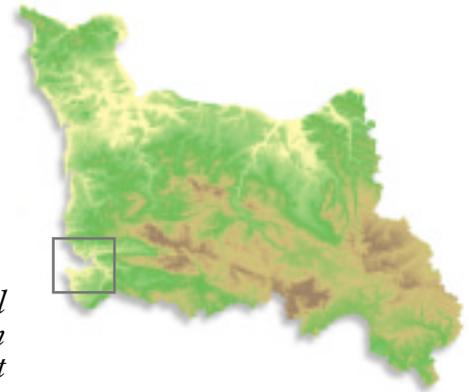




Ci-dessus :
Vains. La Baie vue depuis la pointe
du Groin du sud.

Unité 1.1.1

La baie du Mont-Saint-Michel



Aux confins de la Basse-Normandie et de la Bretagne, le Mont-Saint-Michel offre le spectacle unique de son rocher couronné de prestigieux édifices religieux en vis-à-vis du roc dénudé de Tombelaine. L'immense baie découverte par un jusant exceptionnel lui sert d'écrin. L'accès au Mont a suscité la création d'une digue en terre-plein qui accueille une marée de véhicules conduisant vers le mont 1 500 000 visiteurs par an.

Cet ouvrage, aujourd'hui remis en cause, a fortement accéléré l'ensablement progressif de la baie qui se couvre de prés salés : les herbus.

Une identité maritime aux caprices des marées

Au fond du golfe normand-breton, la Sée, la Sélune et le Couesnon unissent leurs eaux dans un large entonnoir ouvert vers le nord-ouest. Cette disposition amplifie le phénomène de la marée dont le marnage atteint 15 mètres. Aussi, sur des fonds marins en pente douce, l'estran prend-il des dimensions immenses. A marée basse, la mer se retire jusqu'à 9 voire 13 kilomètres des côtes et découvre une plaine de sable et de vase luisante d'eau. Ainsi, l'horizontalité de la mer se double deux fois par jour d'une autre horizontalité de couleurs différentes. Mais sur la plaine de marée basse, les trois rivières dessinent les cours sinueux et de largeur sans cesse différente par lesquels s'écoulent leurs eaux. Toute une gamme de couleurs correspond à la sédimentation qui s'y développe : jaune pâle des sables à l'aval et le long des chenaux, gris perle des vasières de tange, vert bronze des vasières colonisées par des plantes halophytes, les herbus, qui frangent la côte. Leur position et les dessins de leurs limites se modifient rapidement et accentuent l'impression de mouvance déjà créée par l'alternance des déplacements de la limite marine sur de si vastes espaces.

En limite de la Basse-Normandie et de la Bretagne, la Baie du Mont-Saint-Michel et l'ensemble côtier que dominent les rochers de Tombelaine s'étendent de Cancale à Granville. La limite régionale, discrètement marquée par la vallée du Couesnon, est peu apparente et le paysage de la baie la franchit aisément.

Ci-dessous :
La Baie du Mont-Saint-Michel.



Un paysage d'horizontales infinies

Cette horizontalité met d'autant plus en valeur les rares éléments verticaux du paysage que sont les deux monts, Tombelaine, simple rocher de granite haut de 45 mètres, et le Mont-Saint-Michel que son abbaye surélève jusqu'à 76 mètres au-dessus de la haute mer et modèle en une silhouette architecturale.

"Mont de granit, solitaire habitant des sables, qui dressait sur la grève démesurée son étrange figure gothique." (Guy de Maupassant. Notre cœur - Paris, 1890)

Plus modestement, les troupeaux de 100 à 300 brebis de prés-salés, qui pâturent puccinellies, agrostis et fétuques des herbous, y ajoutent le semis mobile de leur couleur blanche.

Cette horizontalité s'inscrit dans le cadre onduleux et bocager du continent.

Les rivages ne forment qu'un écran très bas qui prend quatre aspects successifs du sud-ouest au nord :

- les grandes parcelles des polders de l'ouest du Couesnon, conquis depuis 1856, dressent des lignes d'arbres transparentes ;
- les polders étroits du Couesnon à la

Guintre restent nus et sans habitat en avant de zones humides ;

- au long de la fourche des estuaires de la Sée et de la Sélune, les herbous bordent le bocage arboré qui recouvre une basse plaine de 15 à 30 mètres ;

- enfin, à partir du Grouin du sud, un cordon dunaire très avachi frange la plaine qui fut successivement découverte puis embocagée et dessine quelques festons autour du Bec d'Andaine et de la pointe du Mont Manet.

Seules les quelques hauteurs de massifs granitiques dominent ces basses étendues. Celui de Carolles tombe abruptement sur la mer par les falaises de Champeaux, hautes de 80 mètres. Celui d'Avranches reste en retrait et des pentes raides qui sont couronnées par la silhouette de la ville descendent sur un seuil de bocage herbager et non sur la mer.

Plus éloigné, et en Bretagne, le massif de Saint-Broladre se profile derrière les polders. Vers le nord, le Roc de Granville projeté dans la mer, grâce à la dureté des poudingues qui le portent, la silhouette massive de sa ville haute.

Ci-dessous :

L'immuable dialogue des deux rocs jumeaux, Tombelaine, intact, le Mont, poème de pierre écrit par la spiritualité des hommes.



Les massifs de Carolles, d'Avranches, puis de Granville au nord et de Saint-Broladre en Bretagne encadrent les étendues planes de la baie.



Ci-dessus :
Structure des paysages de la Baie
du Mont, vue vers le nord-est
depuis Saint-Broladre.
Croquis P. Girardin



Ci-contre :
Les falaises de Champeaux, limite
sud du massif granitique de
Carolles.

Les visages quotidiens de la baie du Mont-Saint-Michel



Ci-dessus :
Les paysages de la Baie vus vers
l'Ouest au-dessus d'Avranches.
Croquis P. Girardin



Ci-contre :
La vallée de la Sée s'ouvre sur la
baie

Ci-contre :

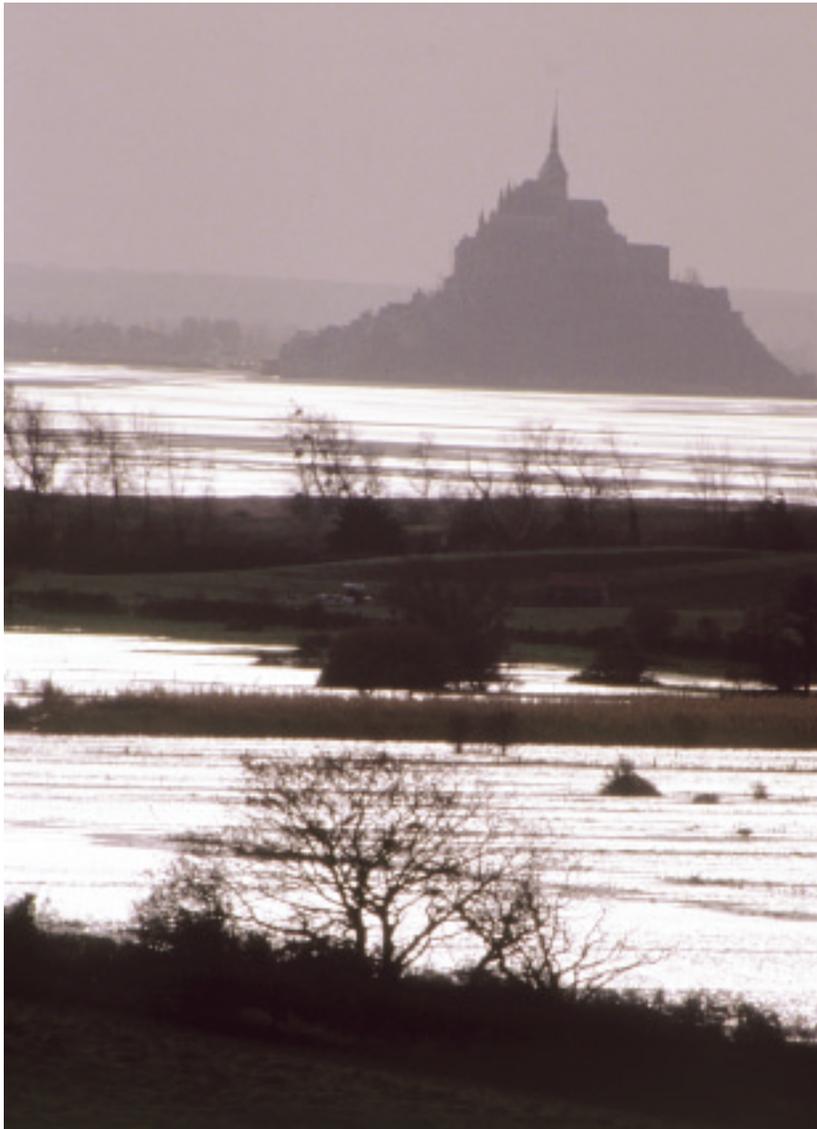
Les paysages de polder imposent leur géométrie rigoureuse aux terres conquises sur la mer.



Ci-contre :

Les zones naturelles de l'estran déploient les chatoulements de leurs couleurs changeantes.





Ci-contre :
L'image marine du Mont :
un miracle offert par la marée
d'équinoxe.

Couleurs et textures du contraste entre terre et mer

On distingue ici deux sortes de matières : l'aquatique et la terrestre. A terre, les polders et les prairies herbeuses gagnent peu à peu sur la mer au gré de l'ensablement. Le polder est une mosaïque, dont les teintes varient avec les saisons (gris blanchâtre des labours, vert tendre des semis, vert dense au début de l'été, blondeur des moissons). Les prairies sont d'un vert stable, piqueté du blanc des ovins, jaunissant peu car fortement

pâturées. L'estran se frange d'herbus, d'un vert bronze, qui signent la régression marine. L'estran émergé est un festival de couleurs, qui vont du mauve au vert, sur fond de beige argenté. Les falaises de Champeaux laissent voir les teintes sombres des schistes métamorphisés guilochés de grottes et de fissures. Enfin, la mer décline ses teintes de gris bleuté, tantôt presque blanc, tantôt sombre, toujours miroir du ciel.

Une végétation herbacée

Entre le Couesnon et la Sélune, le débocagement a fait de larges progrès. Sur les grands polders du Couesnon, un tiers des haies a disparu, en particulier lors de la tempête d'octobre 1987. Leur paysage est devenu plus ouvert, les couleurs variées de leurs cultures plus visibles et les bosquets qui entourent les grandes fermes prennent une importance accrue. Les herbus sont des pelouses salées, tapissées de graminées (fétuques, agrostis, puccinellies). Les plantes halophiles sont présentes sur le haut estran où les vasières accueillent algues et goémons.

Ci-dessous :

Les herbus se développent sur des espaces hier encore recouverts quotidiennement par le flot.



Le bâti, concentré sur les hauteurs périphériques



Ci-contre :
Saint-Pair-sur-mer : Kairon-plage.

D'Avranches à la falaise de Champeaux, l'habitat qui s'est développé en un semis de hameaux sur les terres émergées, est souvent bâti en granite et couvert en ardoise. Les maçonneries sont harmonieuses et sévères, faites de lits horizontaux de moellons de granite, avec de beaux appareillages de pierre taillée des ouvertures.

Sur la côte nord, au-delà de la falaise de Champeaux, un chapelet de constructions balnéaires s'égrène continûment jusqu'à Granville avec les stations de Saint-Pair-sur-Mer, Julouville, Kairon et Carolles dont les plages profitent du spectacle grandiose d'un contre-jour sur le Mont-Saint-Michel et Tombelaine.

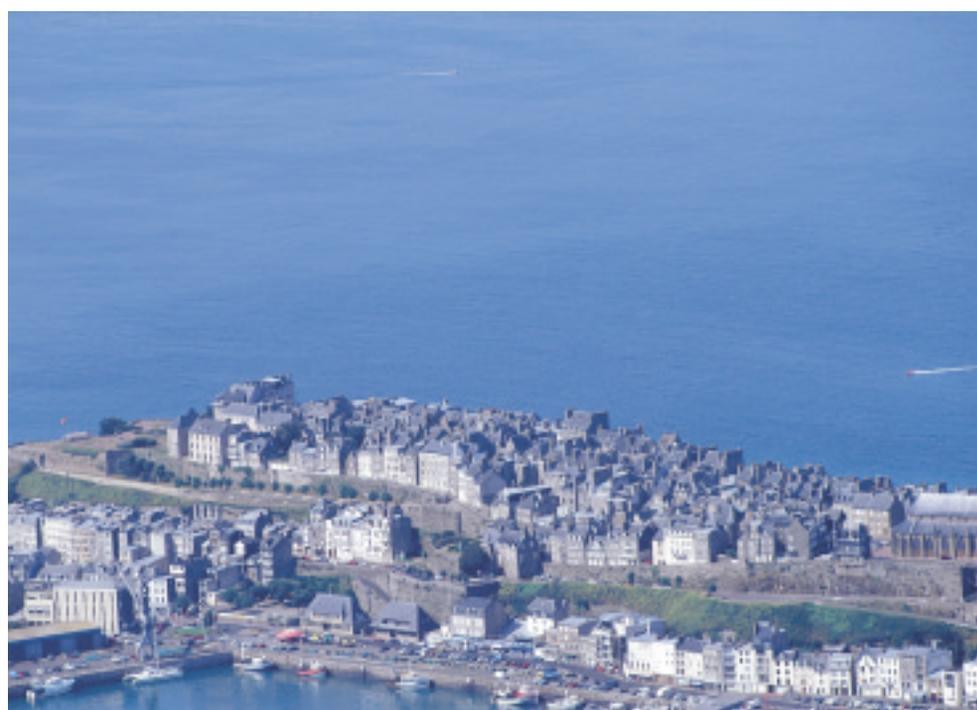
A Saint-Jean-le-Thomas, ces développements balnéaires, quittant la posture «blottie» au pied de la falaise, investissent le versant du massif granitique. Enfin, à La Caserne, un ensemble d'hôtels aux styles fort variés s'est développé autour de l'enracinement de la digue qui conduit vers le Mont.

Depuis 1979, la baie et ses rivages ont été classés comme Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

En 1987, le site est classé selon la loi française de 1930 sur 18 000 hectares, soit 12 500 en domaine public maritime et 5 500 en domaine terrestre. Les prés salés sont retenus comme paysage de reconquête labellisé en 1993. L'ensemble de ces mesures, d'origines très différentes, et d'application pratique plus ou moins aisée, n'en constitue pas moins un arsenal de protection exceptionnel.



Ci-dessous :
Le prieuré Saint-Léonard à Vains.
Dessin P. Girardin



Ci-dessus :
En haut à gauche, l'Église de Genêts.
En haut à droite, le prieuré d'Ardevon.
En bas, Granville, la haute ville.

L'insularité du Mont-Saint-Michel régresse-t-elle encore ?

Une part de cette évolution relève des facteurs naturels et concerne la sédimentation dans ce fond de baie. Ainsi, au cours de la période récente, les herbues s'enrichissent de 25 hectares par an. Ce phénomène inéluctable peut cependant être dirigé par certains aménagements vers différentes zones de la baie.

C'est ainsi que depuis la canalisation du Couesnon en 1858 et les travaux qui ont suivi (polders, barrage, digue d'accès au Mont, digue de la Roche Torin), l'envasement a réduit l'insularité du Mont.

Par contre, à la différence de la partie bretonne, l'absence de parcs de mytiliculture et le débouché de deux rivières ont maintenu un jeu équilibré des phénomènes sédimentaires dans la zone orientale.

Après de nombreuses études et projets pour remédier à l'ensablement progressif du Mont-Saint-Michel qui n'avaient abouti qu'à la suppression de la digue de Roche-Torin en 1983, un ensemble de travaux, qui doivent s'achever prochainement, a été adopté. Il abandonne l'idée utopique d'un désensablement et vise seulement à rétablir le caractère maritime du Mont. La digue-route sera remplacée par un pont-passerelle permettant la libre circulation des flots. Grâce à des modifications du barrage de la Caserne et au rétablissement des cours de la Guintre et du Landais, des effets de chasse diminueront la sédimentation pendant le jusant. Le stationnement des véhicules sera déplacé du pied du Mont au polder de l'Enclos Morvan.

Les autres transformations affectent la frange continentale.

Le principal caractère à maintenir est celui d'une limite nette entre la baie et son écrin. Compte tenu de l'aspect minéral ou aquatique de la baie, une limite végétale en soulignerait mieux le contraste avec le continent.



Ci-dessous :
Le Mont "au péril des sables".



Communes concernées

• *Département de la Manche* : Avranches / Beauvoir / Céaux / Champeaux / Courtils / Donville-les-Bains / Dragey-Ronthon / Genêts / Granville / Huisnes-sur-Mer / Jullouville / Marcey-les-Grèves / Le Mont-Saint-Michel / Poilley / Pontaubault / Pontorson / Saint-Jean-le-Thomas / Saint-Pair-sur-Mer / Saint-Quentin-sur-le-Homme / Vains / Le Val-Saint-Père.